



STRATÉGIE MANITOBAINE
**DE PROMOTION DE
L'ALLAITEMENT MATERNEL DE**

2013







INTRODUCTION

La première stratégie manitobaine de promotion de l'allaitement maternel a été conçue à l'automne 2006 afin de mettre l'accent sur les améliorations et d'accroître et d'améliorer la reddition de comptes sur l'allaitement maternel. Parmi les résultats visés, les offices régionaux de la santé devaient mettre en place des cadres de référence et des activités dans le but d'améliorer les taux d'allaitement maternel ainsi que les pourcentages au niveau du choix de l'allaitement maternel, de la durée de l'allaitement et de l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois de la vie d'un bébé, comme cela est recommandé par Santé Canada. La stratégie de 2006 encourageait une approche coordonnée à la promotion et au soutien de l'allaitement maternel au niveau provincial et dans chaque région. Cette stratégie a joué un rôle fondamental dans la création, au niveau provincial et régional, des groupes de travail Amis des bébés du Manitoba et a permis de faire progresser l'agrément « Amis des bébés » dans l'ensemble de la province.

En 2012, Santé Manitoba a réuni un groupe de travail regroupant des intervenants de plusieurs ministères et offices régionaux de la santé afin de renouveler la Stratégie de promotion de l'allaitement maternel.

CONTEXTE

Santé Manitoba encourage et soutient les efforts visant à faire de l'allaitement maternel une priorité et le choix nutritif normal pour les bébés. Santé Manitoba reconnaît les bienfaits de l'allaitement maternel sur la santé de tous les Manitobains et Manitobaines. En tant que choix nutritif normal pour les bébés, l'allaitement maternel optimise la santé de l'enfant et on a démontré qu'il contribuait à une réduction de l'obésité et des maladies chroniques, y compris du diabète de type 2, à une meilleure santé



bucco-dentaire et à un meilleur développement du jeune enfant, en particulier chez les enfants des femmes à faible revenu. L'allaitement maternel permet des économies de coûts dans le domaine des soins de santé, aussi bien maintenant qu'à l'avenir.

L'Initiative des amis des bébés est un programme d'agrément international mis sur pieds par l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF en vue de protéger, de promouvoir et de soutenir l'allaitement maternel. La mise en place de l'Initiative des amis des bébés, un programme de pratiques fondées sur des données probantes contribuant à la santé de la mère et de l'enfant, améliore les résultats en matière d'allaitement maternel. Au niveau mondial, l'Initiative des amis des bébés a fait augmenter les taux d'allaitement maternel, a permis de réduire les complications et a amélioré les expériences des mères en matière de soins de santé.

Les liens et les partenariats qui existent entre la stratégie sur la promotion de l'allaitement maternel et d'autres stratégies et rapports provinciaux pertinents, comme la stratégie en matière de vie saine, la stratégie de développement du jeune enfant, les services de santé mère-enfant, l'Initiative de prévention des maladies chroniques, la Stratégie en matière de santé féminine, le rapport sur l'état de la santé des Manitobains et le rapport Accent sur les priorités, permettront de garantir une élaboration cohérente de politiques au Manitoba.

OBJECTIFS

La stratégie de promotion de l'allaitement maternel de 2013 a quatre objectifs de base. Ces objectifs sont alignés sur les priorités et les objectifs du ministère de la Santé et mettent l'accent sur la réduction des disparités en matière de santé, l'amélioration de la prestation de services et le renforcement des capacités. Les objectifs sont les suivants :

- Augmenter le nombre de femmes qui choisissent l'allaitement maternel et amener une hausse des taux d'allaitement exclusif à la sortie de l'hôpital ou d'un centre de naissance ou à la suite d'une naissance à domicile.
- Augmenter les taux d'allaitement exclusif pendant les six premiers mois de la vie d'un bébé ainsi que la poursuite de l'allaitement jusqu'à ce que l'enfant ait deux ans et plus.
- Réduire l'écart qui existe entre le nord et le sud du Manitoba, entre les zones urbaines, les zones rurales et les collectivités isolées et entre les différents groupes sociaux-économiques pour ce qui est du choix de l'allaitement maternel, de l'allaitement exclusif et de la durée de l'allaitement.

- Parvenir à ce que les hôpitaux ayant des maternités, les centres de naissance et les bureaux de la santé publique communautaires obtiennent la désignation « Amis des bébés ».

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs font partie intégrante de la stratégie manitobaine de promotion de l'allaitement maternel, constituant des lignes directrices utiles et pratiques qui contribuent à un environnement dans le cadre duquel les personnes, les organismes communautaires, le gouvernement et les universitaires peuvent travailler ensemble de manière plus efficace afin d'améliorer le soutien et les services en faveur de l'allaitement maternel.

- **Reconnaissance de la diversité et réduction des inégalités**

Il y a une grande variété de familles au Manitoba. Le genre, la race, l'origine ethnique, la culture, les incapacités, l'âge, le revenu, la situation géographique et l'orientation sexuelle ont des répercussions sur l'allaitement maternel. Toutes les femmes du Manitoba ont besoin d'avoir accès à des services de santé qui tiennent compte de cette diversité. Comprendre les inégalités en matière de services et de soutien à l'allaitement maternel, et y trouver des solutions, est indispensable en vue d'une amélioration.

- **Approche globale**

La promotion de la santé et la prestation de services dans ce domaine doivent envisager la personne dans son intégralité. Une approche « centrée sur la famille » contribue à l'allaitement, à la santé et au bien-être grâce à l'éducation et à la prévention de maladies, et permet de réduire les facteurs de risques qui sont nocifs pour la santé des nouveau-nés, des mères et des familles.



- **Sensibilisation**

Les activités de sensibilisation et de transmission de connaissances à propos de l'allaitement maternel sont primordiales dans le cadre de l'Initiative des amis des bébés. Une collaboration entre les hôpitaux, les sites de santé communautaires et les programmes de soutien par les pairs aboutit à une cohérence et à des liens qui permettent de protéger, de promouvoir et de soutenir l'allaitement maternel. Des recherches de grande qualité doivent être utilisées afin de déterminer des pratiques exemplaires reposant sur des données probantes relativement aux interventions, programmes et activités efficaces en vue d'accroître le choix de l'allaitement maternel, l'allaitement exclusif et la durée de l'allaitement.

- **Collaboration et coordination**

Se pencher sur les questions liées à l'allaitement maternel nécessite la participation des autres ordres de gouvernement et des organismes concernés. Il est nécessaire d'avoir recours à une approche collaborative coordonnée qui fait appel aux femmes dans leurs collectivités, aux fournisseurs de services et à tous les ordres de gouvernement. Cela permet d'améliorer la coordination des politiques, des programmes et des services qui ont une influence sur l'allaitement maternel.

CHIFFRES VISÉS

- Faire passer à 85 % le taux de femmes qui choisissent l'allaitement maternel dans la province;
- Faire passer à 75 % le taux d'allaitement exclusif (y compris pour les nourrissons qui ont besoin d'un supplément pour des raisons médicales) à la sortie des hôpitaux et des centres de naissance;
- Améliorer les taux d'allaitement maternel dans les collectivités, et notamment :
 - a. Faire passer à 75 % le taux de femmes ayant recours à l'allaitement exclusif, à la prise en charge par les services communautaires;
 - b. Faire passer à 55 % le taux de femmes qui poursuivent l'allaitement maternel pendant 6 mois (et à 25 % dans le cas d'un allaitement exclusif);
 - c. Faire passer à 25 % le taux de femmes qui continuent à allaiter jusqu'à ce que leur enfant ait 18 mois;
- Parvenir, d'ici 2018, à ce que 75 % des hôpitaux et centres de naissance qui comptabilisent plus de 100 naissances par année, ainsi que 75 % de tous les bureaux de la santé publique communautaires de la province, obtiennent la désignation « Amis des bébés ».



PRIORITÉS ET ACTIONS STRATÉGIQUES

Les priorités vont évoluer et de nouvelles priorités seront mises en place au fur et à mesure que de nouvelles données probantes, de nouveaux financements et de nouvelles possibilités verront le jour. Les actions comprennent les activités existantes ainsi que de nouvelles activités résultant de partenariats gouvernementaux multisectoriels. Voici ci-dessous six domaines prioritaires initiaux afin d'améliorer les taux d'allaitement maternel et les services et les soutiens connexes au Manitoba.

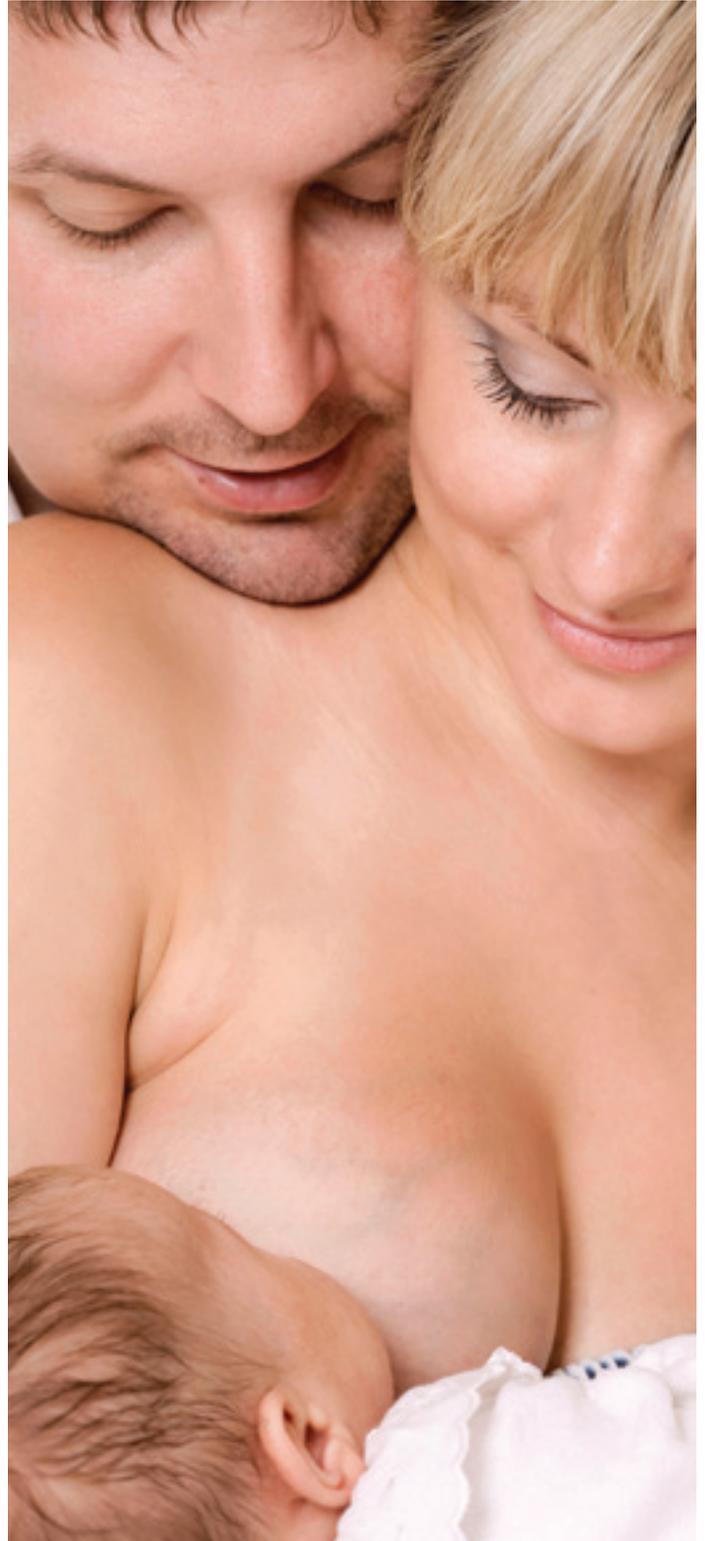
1. Services

Les pratiques et les renseignements seront homogènes dans l'ensemble de la province. Les fournisseurs de soins de santé et les autres fournisseurs de services pluridisciplinaires assureront un dépistage précoce des problèmes et un renvoi aux services appropriés au besoin.

Les services et les politiques seront conformes aux normes de pratiques exemplaires « Amis des bébés » et respecteront le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*.

Mesures stratégiques

- Augmenter le nombre d'initiatives d'éducation et de formation basées sur des données probantes en matière d'allaitement maternel et leur cohérence afin d'améliorer la capacité clinique pluridisciplinaire dans l'ensemble du continuum des soins de santé pour les fournisseurs de soins de santé, les autres membres des équipes et les paraprofessionnels pertinents :
 - Se concerter avec les établissements postsecondaires afin d'inclure un niveau approprié de formation en matière d'allaitement maternel pour les professionnels de la santé qui travailleront avec des enfants en bas âge et des mères;
 - Intégrer le niveau requis et approprié de formation en matière d'allaitement maternel pour les professionnels qui travailleront directement avec des familles pendant la période prénatale et postnatale;
 - Améliorer les services offerts aux femmes vivant dans des endroits isolés, dans le Nord et dans les régions rurales en augmentant :
 - les consultations ou les soins spécialisés en matière d'allaitement maternel;
 - la disponibilité de cliniques d'allaitement dans les régions rurales et dans le Nord ainsi que le soutien par téléphone ou à distance pour les mères;





- l'accès prénatal et postnatal aux renseignements sur l'allaitement maternel et aux soutiens connexes offerts aux femmes devant voyager pour aller donner naissance à leur enfant, aussi bien pendant leur déplacement qu'à leur retour dans leur collectivité de résidence.
- Développement de pratiques « Amis de bébés » pour appuyer les services de laboratoire et d'imagerie diagnostique.
- Établir une banque de lait maternel au Manitoba (conformément aux normes de la Human Milk Banking Association of North America) ainsi que des sites de collecte de lait maternel dans la province.
- Intégrer la désignation « Amis des bébés » dans les agréments, normes et lignes directrices pertinents des hôpitaux ayant des maternités et des bureaux de la santé publique communautaires.
- Développer des politiques d'achat pour la Province et les offices régionaux de la santé qui soient conformes aux normes de pratiques exemplaires « Amis des bébés » et respectent le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

2. Relations communautaires

Des relations communautaires permettront de renforcer les liens et l'aiguillage au sein d'équipes pluridisciplinaires et entre les hôpitaux et les collectivités.

Mesures stratégiques

- Améliorer les partenariats avec les programmes fédéraux et les services gérés par les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin d'appuyer les mères autochtones qui allaitent et leur nourrisson.
- Améliorer les partenariats municipaux afin de promouvoir l'allaitement maternel et accroître l'uniformité des renseignements et du soutien offerts aux familles en matière d'allaitement maternel.
- Augmenter les possibilités de soutien et de réseautage à l'échelle communautaire y compris le soutien mutuel entre les mères, le soutien à l'allaitement maternel par des pairs et l'accès à des cliniques communautaires.

3. Déterminants sociaux et équité

Améliorer la compréhension relativement à l'effet de la diversité culturelle sur l'allaitement maternel et l'alimentation des enfants en bas âge et de l'Initiative des amis des bébés sur les attitudes et les pratiques



qui encouragent, protègent et appuient avec efficacité l'allaitement maternel dans diverses cultures.

Mesures stratégiques

- Améliorer l'accès des femmes autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) qui allaitent et de leur nourrisson à des services, des soutiens et des renseignements en matière d'allaitement maternel.
- Améliorer l'accès aux services, aux soutiens et aux renseignements en matière d'allaitement maternel des groupes de femmes prioritaires, et notamment : des femmes appartenant à des tranches de populations difficiles à atteindre, y compris les nouvelles arrivantes et les adolescentes, des toxicomanes, des femmes handicapées, des femmes ayant des besoins spéciaux et des femmes ayant des problèmes de santé mentale.
- Développer des ressources uniformes, appropriées et accessibles en matière d'allaitement maternel et d'alimentation des enfants en bas âge pour les groupes de femmes prioritaires, et faire en sorte que ces ressources reflètent les diverses cultures présentes au Manitoba et respectent les normes de l'Initiative des amis des bébés.
- Concevoir des formations ciblées et des renseignements uniformes et appropriés sur le plan culturel en matière d'allaitement maternel et d'alimentation des enfants en bas âge pour d'autres secteurs comme l'Aide à l'emploi et au revenu, le travail social et d'autres secteurs où l'on travaille avec des groupes de femmes prioritaires.
- Prévoir des interventions ciblées afin d'accroître l'allaitement maternel chez les femmes touchées par la pauvreté, vivant dans des logements à faible revenu, n'ayant pas de logement stable ou étant confrontées à des problèmes de nutrition ou de sécurité alimentaire.
- Établir des liens et soutenir les autres stratégies de santé pour les femmes, y compris les soins de santé primaire, le développement de la petite enfance, la réduction de la pauvreté, la lutte contre les maladies chroniques, la recherche d'un poids santé et les stratégies de lutte contre la consommation de tabac.
- Accroître la disponibilité de renseignements sur l'allaitement maternel et l'alimentation des enfants en bas âge en d'autres langues et à des niveaux d'alphabétisation variés.
- Améliorer l'éducation des fournisseurs de soins de santé afin qu'ils soient en mesure d'aider les mères à choisir un substitut du lait maternel (une préparation pour nourrisson) qui soit acceptable, faisable, abordable, durable et sûr (AFADS) dans sa situation.

- Les parents qui prennent des décisions éclairées doivent être appuyés et leur choix respecté.

4. Politiques et planification

Améliorer le soutien, les services et l'éducation en matière d'allaitement maternel en continuant à développer l'Initiative des amis des bébés du Manitoba.

Lancer le processus d'agrément des hôpitaux, des centres de naissance et des bureaux de santé communautaires pour qu'ils obtiennent la désignation « Amis des bébés ».

Assumer un rôle de chef de file avec d'autres ministères provinciaux, avec des services municipaux, des offices régionaux de la santé, des programmes et services financés par la Province et des entreprises afin de faire en sorte que tous les intervenants respectent le code de l'Organisation mondiale de la Santé et les résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Faire en sorte que les inégalités géographiques ainsi que celles liées au revenu soient prises en compte dans la recherche et le développement de politiques et de programmes.

Mesures stratégiques

- Continuer à soutenir le Comité canadien pour l'allaitement (CCA), l'organisme national responsable de l'Initiative des amis des bébés.
- Continuer à participer au Comité fédéral, provincial et territorial du Comité canadien pour l'allaitement qui supervise la mise en œuvre de l'Initiative des amis des bébés dans les provinces et territoires du Canada.



- Continuer le travail du Comité fédéral, provincial et territorial du Comité canadien pour l'allaitement visant à instaurer et à superviser des possibilités de collaboration entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral en matière de développement de politiques et de programmes, de recherches et de partage de ressources et d'information dans le domaine de l'allaitement maternel.
- Continuer à soutenir le Comité de coordination et les groupes de travail de l'Initiative des amis des bébés du Manitoba, y compris :
 - trouver une personne pour représenter les offices régionaux de la santé au Comité de coordination de l'Initiative des amis des bébés du Manitoba et participer aux activités provinciales de promotion de l'allaitement maternel.
 - continuer à appuyer la conférence annuelle et les tables rondes sur la recherche et les aspects cliniques (activités éducatives) de l'Initiative des amis des bébés.
- Poursuivre l'établissement de rapports par la Province et les offices régionaux de la santé :
 - concevoir des lignes directrices provinciales sur la pratique clinique en matière d'allaitement maternel et des normes de soins;
 - accroître les activités de surveillance et la collecte de données relativement à l'allaitement maternel :
 - auprès des hôpitaux, des centres de naissances et des services de santé communautaire afin de soutenir l'agrément prévu dans le cadre de l'Initiative des amis des bébés;
 - grâce aux initiatives émergentes de gestion de données (par ex : système Panorama de surveillance de la santé publique, dossiers médicaux électroniques).
- Mettre en place une politique régionale et provinciale d'allaitement sur le lieu de travail afin de soutenir le personnel et les clients des services provinciaux.
- Développer des exigences pour les médecins en matière de consentement informé afin d'améliorer la compréhension des conséquences potentiellement négatives que peut avoir la chirurgie esthétique du sein sur l'allaitement maternel.
- Sensibiliser tous les fournisseurs de soins de santé à l'utilisation des nouvelles courbes de croissance développées par l'Organisation mondiale de la Santé afin d'effectuer le suivi de la croissance des bébés, des enfants et des adultes.
- Mieux faire connaître le programme Bébé en santé du Manitoba afin d'accroître le nombre de femmes qui font appel à ce programme et à d'autres modèles de soutien par les pairs afin d'accroître les taux d'allaitement maternel.

- Continuer à encourager le Centre manitobain des politiques en matière de santé et d'autres organismes de recherche à surveiller les taux en matière de choix de l'allaitement maternel (ainsi que ceux en matière d'allaitement exclusif et de durée de l'allaitement, si ces données sont disponibles) et à faire des rapports sur les écarts de pourcentage constatés sur le plan géographique et du fait de l'origine socio-économique.

5. Éducation du public et connaissances en santé

Partager les connaissances et les renseignements sur l'allaitement maternel et l'Initiative des amis des bébés.

Utiliser les résultats d'études et de recherches afin de déterminer des pratiques exemplaires reposant sur des données probantes relativement aux interventions, programmes et activités efficaces en vue d'accroître le choix de l'allaitement maternel, l'allaitement exclusif et la durée de l'allaitement.

Mesures stratégiques

- Accroître la pratique de l'allaitement maternel en établissant une campagne de marketing social comprenant :
 - une sensibilisation du public;
 - des ressources;
 - l'utilisation des médias sociaux.
- Faire en sorte que l'allaitement maternel fasse partie des sujets permanents abordés dans le cadre de l'initiative Écoles en santé.
- Accroître la compréhension des risques liés à l'allaitement mixte et à l'utilisation de préparations pour nourrissons.
- Mieux faire connaître les facteurs de risque potentiels liés à l'échec de l'allaitement maternel, y compris les modifications corporelles.
- Promouvoir les messages positifs en matière d'allaitement maternel dans l'ensemble des initiatives et des campagnes de communication provinciales ainsi que l'utilisation d'images qui témoignent d'une culture de l'allaitement positive et ne montrent aucune forme d'allaitement artificiel, notamment des biberons ou des tétines.
- Mieux faire connaître la valeur de l'Initiative des amis des bébés et des établissements agréés auprès du grand public et aux personnes travaillant avec des mères et leur nourrisson au sein de toutes les disciplines.
- Utiliser une approche de marketing social variée qui prend appui sur toutes sortes de façons d'obtenir de l'information en matière de santé, notamment à l'aide des nouvelles technologies et par l'intermédiaire de divers groupes, y compris des groupes de soutien par les pairs, des aînés et des grands-mères.